

**JOURNÉE INTERNATIONALE
POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES
À L'ÉGARD DES FEMMES**

Les 8 mars et les 25 novembre sont bien ancrés dans le paysage. La première de ces dates représente la journée internationale des droits des femmes, la deuxième celle de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

En France, nous pourrions rajouter celle du 3 novembre 2021, date à partir de laquelle les femmes travaillent gratuitement !

En 2021, les droits des femmes sont encore un sujet, même en France !

Alors même que les femmes représentent plus de la moitié de la population, nous constatons que le combat est loin d'être gagné. Certaines batailles ont été remportées, d'autres sont encore perdues.

Il est navrant et révoltant de constater que parallèlement à la crise sanitaire, une autre pandémie a vu le jour. En effet, la violence, ou plutôt les violences faites aux femmes se sont accrues durant cette période.

Il y a urgence à agir et la solution passe par des politiques publiques offensives et courageuses. Force est de constater que ce n'est pas le cas actuellement.

Le sujet doit être pris à bras le corps par l'exécutif et les droits des femmes doivent être la priorité, dans le monde et spécifiquement en France, berceau des droits de l'homme, FO rajoutera, et de la Femme !

Pour FO, nous le rappelons tous les mois, la bataille pour les droits des femmes c'est toute l'année, nous poursuivrons à tous les niveaux ce combat avec toutes celles et tous ceux qui nous accompagnent.

Le 24 novembre, au Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) qui est la troisième assemblée constitutionnelle de la République, FO a adopté une résolution visant à ce que le CESE porte l'exigence d'égalité au cœur des politiques publiques par le renforcement et la sanctuarisation des moyens de lutte contre les violences sexistes.

Cela doit être une priorité nationale et sans attendre !

Pour rappel, les outils d'aide et d'urgence sont les suivants :

- Le 3919, numéro national d'écoute anonyme et gratuit, disponible 24 h/24 7j/7 : ce numéro vous permet de joindre des écoutantes spécialisées, qui pourront vous informer, vous conseiller et, si nécessaire, vous orienter vers des dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.
- La plateforme de signalement en ligne arretonslesviolences.gouv.fr sur laquelle vous pouvez trouver tous les outils et informations sur le sujet des violences sexistes et sexuelles, mais aussi échanger, de façon anonyme et gratuite, avec des professionnels des forces de l'ordre.
- Le 17, numéro d'urgence Police Secours ; vous pouvez aussi joindre par SMS le 114.

